



ville d'Annay

Annexe de "La Vie Annaysienne"

COMPTE-RENDU

**RÉUNION DU
29 FÉVRIER 2016**

Présents :

Monsieur TERLAT Yves
Monsieur DANCOISNE Albert
Madame DUPAYAGE Angèle
Monsieur CHATELAIN Lucien
Madame BEAUCOURT Astrid
Monsieur DEDOURGE Tony
Monsieur MATTEI Daniel
Monsieur GAPENNE Marcel
Madame CROMBEZ Nadia
Madame SOWINSKI Yvelise
Monsieur VANDENBORREN Claude
Madame DEMEYERE Martine
Monsieur DRUELLE Claude
Monsieur LEGRIN Alain
Monsieur BRULIN Frédéric
Monsieur FROISSART Pascal
Madame WATTIEZ Laurence
Madame SWINIARSKI Andrée
Monsieur LELEUX Pascal
Monsieur KUSNIREK David
Monsieur SEWERYN Philippe
Madame SEGARD Marie

Excusés :

Madame MOREN Michèle
(pouvoir à Madame DUPAYAGE)
Madame DELANNOY Nathalie
(pouvoir à Monsieur TERLAT)
Madame CHRISTMANN Chantal
Madame PARISOT Michèle
(pouvoir à Monsieur FROISSART)
Monsieur BIDAULT Bernard
(pouvoir à Monsieur KUSNIREK)



Le traditionnel débat d'orientation budgétaire est un acte important pour les adjoints et les conseillers qui se sont interrogé sur l'optimisation des moyens pour réaliser les meilleurs projets pour les annaysiens. Les besoins sont immenses, les retards pris par les précédentes mandatures en matière d'accessibilité par exemple sont importants. Ils pourront impacter les budgets. Face à ces dépenses, les recettes (subventions et dotations de l'Etat) continuent de diminuer ...

Monsieur le Maire est ensuite revenu sur quelques événements importants de ce début d'année. L'audience concernant la construction irrégulière du chemin de Vermelles s'est déroulée le 26 Janvier dernier au tribunal de grande instance de Béthune. La contrevenante est désormais tenue à la démolition dans un délai de deux mois et sous astreinte financière au-delà, à une amende avec sursis et aux remboursements des frais engagés par la commune.

Monsieur le Maire est également revenu sur la fermeture d'une

classe à l'école Pantigny. Les parents d'élèves se sont mobilisés car rien ne justifie cette fermeture. La Municipalité soutiendra toutes les actions afin que l'accueil des tout petits soit maintenu, REP ou non.

L'étude de recensement des propriétés communales a recommencé. Pour certaines d'entre elles, des habitations sont dégradées ou abandonnées depuis des années. Les risques d'incendie et de nuisances sont très importants sur ces lieux. Les riverains en souffrent et l'image de notre ville n'est pas avantageuse. Pour les habitats en friche, l'établissement public foncier pourra être sollicité. Les terrains libres seront proposés à l'acquisition.

Au vu du bilan d'accompagnement social réalisé et l'analyse des besoins, une demande d'augmentation de la convention de suivi dans le cadre du RSA a été adressée au président et au vice président du Conseil Départemental chargé du dispositif RSA. Le CCAS bénéficiera d'une augmentation de sa convention.

1. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Conformément aux dispositions de la loi d'orientation n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et notamment son article 15, un débat d'orientation générales du budget doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Madame Beaucourt a rappelé l'un des premiers objectifs de la Municipalité, à savoir la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Elle a fait remarquer que l'excédent de fonctionnement obtenu en 2015 semblait tendre vers cet objectif. En parallèle, elle n'a pas manqué de rappeler les nombreuses actions développées en 2015. Elle a terminé son intervention en listant de façon non exhaustive quelques projets d'investissement qui pourraient voir le jour en 2016 : première tranche de travaux d'accessibilité dans les bâtiments communaux, travaux d'accessibilité au niveau de la voirie communale, pose de tapis d'enrobés dans certaines rues, réfection de la toiture école Péri (deuxième tranche), travaux de sécurisation routière, réalisation de quais de bus carrefour de la concurrence, poursuite de l'étude pour la construction d'une salle de sports.

Monsieur LELEUX a critiqué les documents préparatoires communiqués, faisant état de l'absence de chiffres et de la situation budgétaire. Monsieur le Maire lui a fait remarquer qu'il s'agissait du débat d'orientations budgétaires et non du vote du budget qui interviendra dans le mois qui vient. Monsieur LELEUX a questionné sur l'augmentation des recettes de fonctionnement puis sur les incidences budgétaires du non-renouvellement de la convention sur la zone d'aménagement concertée du Bois des Mottes. Monsieur le Maire a expliqué que la modification substantielle du contrat aurait pu poser un problème via le contrôle de légalité au vu des changements de clauses. Il a informé que communication sera faite de l'analyse financière en cours sur le coût de cette opération. Monsieur LELEUX a fait part de son regret que le Conseil Municipal n'ait pas été consulté sur le non-renouvellement de la convention avec Territoires 62 en novembre 2015 et a fait retour d'un entretien qu'il a eu avec Monsieur DELILLE, Directeur de Territoires 62 à ce sujet. Monsieur le Maire, prenant le Conseil Municipal à témoin, a fait part de sa surprise quant au manque de discrétion de Monsieur DELILLE et a informé qu'il allait le questionner à ce sujet. Il a fait remarquer au groupe « Rassemblement pour l'Avenir » le choix qu'ils avaient fait de ne pas venir à la réunion des commissions sur ce sujet et a renouvelé son invitation à venir prendre connaissance de tous les éléments d'information au sujet de cette opération, ceci sous le seau de la confidentialité : Monsieur le Maire a rappelé les risques encourus par la commune. Les élus en charge de délégations ont tour à tour pris la parole afin de présenter le bilan de leurs actions en 2015 et afin d'annoncer les projets de 2016.

Monsieur Dancoisne pour ce qui concerne l'enfance (TAP, équipement en VPI, les classes de découverte, travaux de sécurité et d'accessibilité) et les projets culturels envisagés.

Madame Sowinski sur les TAP, le démarrage du Réseau d'Assistants Maternelles, l'organisation de la journée de la femme, la création d'un REAP et la mise en place d'une permanence du Planning familial au Centre Social.

Mme Dupayage sur les actions réalisées et à venir en direction des seniors (aide aux personnes âgées). Elle a produit un rapide bilan du forum santé et a annoncé le prochain en 2017. Elle a terminé enfin sur la création de la commission consultative d'accessibilité en rappelant que les coûts en matière de travaux d'accessibilité seront très conséquents.

Mr Legrin sur la sécurité en rappelant : Travail sur la jeunesse grâce à l'intervention des associations sportives, aménagement des voies en matière de règle de circulation, sécurité des sites industriels avec la mise en place d'actions de prévention, lutte contre les incivilités notamment des rappels à l'ordre effectués en mairie, sécurisation des écoles...

Mr Dedourge, sur la Jeunesse, a évoqué le succès de la colonie de vacances et une nouvelle dynamique dans le cadre des accueils de loisirs. En matière de sport, il est revenu sur le forum organisé en septembre, la mise en conformité du stade, l'achat de tapis pour le yosekan budo et enfin a fait un point sur le projet de la salle de sport.

Mr Chatelain, quant à lui, a passé en revue les travaux envisagés sur 2016 : la réfection de certaines voies de la commune, des travaux de sécurité au niveau des feux tricolores, la réfection d'une partie de la toiture de l'école Péri, la poursuite de réalisations de quais de bus, un travail sur l'amélioration de l'éclairage public.

En matière d'affaires sociales et pour Madame Moren, souffrante, Madame Dupayage a insisté sur la montée en puissance du Centre Social Bergerand qui connaît dorénavant un taux d'activités multiples et d'occupation très important.

2. DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R-TRAVAUX DE RÉFECTION DE TOITURE-PRÉAU FERMÉ ÉCOLE PÉRIE-CURIE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter auprès des services de l'état une subvention D.E.T.R au taux de 25 % dans le cadre de la réalisation de travaux de réfection de la toiture du préau fermé de l'école Péri-Curie. Le coût global des travaux est estimé à 53 994,16 euros hors taxe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R-TRAVAUX DE SÉCURISATION ET DE MISE AUX NORMES PMR DANS LES ÉCOLES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter auprès des services de l'état une subvention D.E.T.R au taux de 20 % dans le cadre de Travaux de sécurisation des accès et mises aux normes d'accessibilité PMR des sanitaires des écoles de la Commune. Le coût global des travaux est estimé à 67 065,00 euros hors taxe

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R-TRAVAUX DE GROSSES RÉPARATIONS SUR CHAUSSÉES COMMUNALES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter auprès des services de l'état une subvention D.E.T.R au taux de 25 % dans le cadre de la réalisation de travaux de grosses réparations de chaussées dans certaines rues de la commune. Le coût global des travaux est estimé à 131 905,50 euros hors taxe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL RUE DU 11 NOVEMBRE

Monsieur le Maire est autorisé à l'unanimité des conseillers ayant pris part au vote, à entreprendre les démarches administratives en vue de procéder à la cession à Monsieur ELLART Rémy et Mademoiselle MORAWSKI Anaïs des parcelles de terrains communaux sis à Annay, rue du 11 novembre cadastrées section :

- AC 1136 : 132 mètres carrés à 59,60 € le mètre carré soit 7 867,20 €
- AC 1140 : 98 mètres carrés à 63,17 € le mètre carré (70,16 € - 10 %) soit 6 190,66 € pour un total de 14 057,86 euros.

ABSTENTIONS : M.M SWINIARSKI-LELEUX-KUSNIREK-SEWERYN-SEGARD-BIDAULT

6. GRATIFICATIONS MÉDAILLES D'HONNEUR RÉGIONALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE

Des agents de la commune ont été décorés de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelons argent et or. Il s'agit de Madame LOUSSOUARN Sandrine pour 20 années de service et de Madame LEFLON Dominique pour 35 années de service. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de leur allouer une indemnité comme ci-dessous :

- Médaille d'argent : 170,00 €
- Médaille d'or : 245,00 €

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. ADHÉSION DE LA COMMUNE À L'ASSOCIATION « DROIT DE CITÉ »

Il est décidé à la majorité de renouveler l'adhésion à l'association « Droit de cité » dans le but de valoriser les activités culturelles mises en place au sein de la commune. La participation financière est de 0,77 € par habitant pour l'année 2016 soit un total de 3 281,74 € pour l'année.

CONTRE : M.M SWINIARSKI-LELEUX-KUSNIREK-SEWERYN-SEGARD-BIDAULT

8. TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide la mise à jour du tableau des emplois permanents de la Collectivité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES COORDONNÉ PAR LA FDE62

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la fourniture de services associés, en application de sa délibération du 04 septembre 2014 et décide d'adhérer au groupement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DEMANDE DE SUBVENTION

Il est décidé à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention dans le cadre des amendes de Police au meilleur taux possible (40 %) afin de procéder à des travaux de mise en sécurité de la voirie dans différents secteurs de la commune : création d'un passage piéton déporté sur la RD 917, installation de radars pédagogiques, éclairage passage piétonnier Route de Lille D 917, travaux d'amélioration éclairage public Rue du 14 juillet. Le coût global de ces travaux est estimé à 36 258,76 euros hors taxe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON

Le Conseil Municipal avait délibéré le 25 septembre 2008 à l'unanimité afin d'autoriser le lancement d'une procédure de reprise des concessions abandonnées mais cette délibération n'avait pas été suivie d'effet. Vu l'état d'abandon constaté de nombreuses sépultures au cimetière, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de relancer cette procédure et autorise Monsieur le Maire à engager les démarches administratives nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. MOTION CONTRE LA FERMETURE DE CLASSE MATERNELLE À L'ÉCOLE PANTIGNY (VOIR FEUILLE ANNEXE)

Suite à la décision de l'inspecteur d'académie de procéder à la fermeture d'une classe de l'école maternelle Pantigny, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité une motion afin de s'opposer fermement à cette décision qui mettrait en péril les conditions d'apprentissage de nos élèves.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. SUBVENTION FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS

En date du 10 février 2015, le Conseil Municipal a confié la gestion du Fonds de Participation des Habitants à une commission de gestion placée sous la responsabilité de l'OMCF (Office Municipal Culture Cérémonie Festivités). Le bilan de consommation de l'enveloppe 2015 du fonds de participation des habitants est plus que satisfaisant, ceci malgré la diminution de subvention annoncée mi année par le Conseil Régional Nord Pas de Calais.

Vu l'engouement croissant des associations de la commune pour solliciter des aides dans le cadre de ce dispositif, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 3 245,00 € à l'OMCF pour le portage du FPH, la conditionnant au respect de répartition 70/30 entre le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais et la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Bilan 2015, des résultats encourageants pour l'Avenir.

Ce premier conseil de l'année 2016 propose le débat d'orientation budgétaire ; c'est celui qui permet de présenter et de soumettre à la discussion les intentions de l'année. Il prend appui sur le projet que nous avons présenté et sur les actions conduites en 2015. A quelques reprises, nous avons eu l'occasion de vous en faire part : Logement, Action sociale, Petite Enfance, colos, classes transplantée, Internet à l'école, TAP, travaux dans la ville, nous n'avons pas à rougir de ce qui a été réalisé.

Rien n'est parfait, vous avez, à juste titre, de nombreuses attentes : toute notre équipe reste à votre écoute pour contribuer à l'amélioration de notre village.

Les besoins sont nombreux et nous avons à faire face à de nombreuses carences qui se sont accumulées ces 10 dernières années.

Nous relevons ce défi avec ténacité pour :

- Rendre accessibles les bâtiments publics selon la loi de 2005 ; l'agenda d'accessibilité doit être prêt pour septembre
- Améliorer l'accessibilité des voiries et espaces publics
- Sortir de la triste convention d'aménagement du Bois des mottes.

Mais aussi pour préparer le village de demain

- Les associations sportives ont besoin de la salle des sports
- Le carrefour de l'Idéal et le site des logements Maisons et Cités peuvent permettre une amélioration qualitative de cette entrée de notre ville

Il importe aussi qu'ensemble, nous participions à l'amélioration du cadre de vie et à la sécurisation de notre cité. Cette année, ce sera au moins par celle des écoles et celle de La Concurrence que nous démarrerons. Quelques jeux pour enfants viendront bientôt enrichir l'espace de loisir de marais.

Les projets mis en place en 2015 seront reconduits : celui de l'informatique à l'école, celui de la classe transplantée à la Petite Pierre. Le centre Bergerand couvre désormais les activités auxquelles il pouvait répondre : Relais d'assistantes maternelles, Accueil des bénéficiaires du RSA, permanences sociales et des activités tout public. Les dépenses restent néanmoins contenues et le budget de l'année 2015 présente un excédent de fonctionnement.

Vos élu(e)s de l'Union Annaysienne : Yves Terlat, Michèle Moren, Albert Dancoisne, Angèle Dupayage, Lucien Chatelain, Astrid Beaucourt, Daniel Mattéi, Nathalie Delannoy, Tony Dedourge, Laurence Wattiez, Alain Legrin, Yvelise Sowinski, Claude Vandendorren, Chantal Christmann, Claude Druelle, Michèle Parisot, Pascal Froissart, Martine Demèyere, Marcel Gapenne, Nadia Crombez, Frédéric Brulin

Le texte du groupe "Rassemblement pour l'avenir" ne nous est pas parvenu.

Néanmoins, cet espace leur est réservé.

MOTION CONTRE LA FERMETURE DE CLASSE MATERNELLE À L'ÉCOLE PANTIGNY

Monsieur le Président expose à l'assemblée le projet de motion suivant contre la fermeture de classe de l'école Pantigny.

Le Conseil Municipal refuse la suppression de classe annoncée par l'arrêté du 8 février 2016 de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale du PAS DE CALAIS.

Il déplore que la hausse des effectifs annoncée lors du Comité Technique Spécial du 5 février n'ait pas été prise en compte.

Il rappelle les effectifs de l'école Pantigny ces dernières années :

| | |
|---|-----------|
| - Septembre 2010 : 143 inscrits dont 13 TPS soit 130 enfants de plus de 3 ans | 5 classes |
| - Septembre 2011 : 141 inscrits dont 15 TPS soit 126 enfants de plus de 3 ans | 5 classes |
| - Septembre 2012 : 129 inscrits dont 13 TPS soit 116 enfants de plus de 3 ans | 5 classes |
| - Septembre 2013 : 136 inscrits dont 4 TPS soit 132 enfants de plus de 3 ans | 5 classes |
| - Septembre 2014 : 135 inscrits dont 12 TPS soit 123 enfants de plus de 3 ans | 5 classes |
| - Septembre 2015 : 133 inscrits dont 16 TPS soit 117 enfants de plus de 3 ans | 5 classes |
| - Septembre 2016 : 149 inscrits dont 14 TPS soit 135 enfants de plus de 3 ans | 4 classes |

Cet effectif, le plus élevé de ces 5 dernières années, ne doit pas entraîner de suppression.

Nous demandons que la 5ème classe de Pantigny soit maintenue car nous ne pouvons envisager un effectif moyen par classe de 33,75 élèves (135 : 4) – sans aucun tout petit.

La demande de scolarisation d'une dizaine de tout-petits existe régulièrement depuis longtemps et correspond à une équité sociale entre les deux secteurs scolaires de la commune.

Monsieur Dancoisne expose à l'assemblée les compléments suivants :

On ne peut pas, alors que tous nos indicateurs sont au rouge en région, et encore plus dans notre bassin d'emploi, priver d'équité sociale les deux secteurs scolaires de notre commune et priver en centre bourg nos moins de trois ans de scolarité. Quelle serait l'alternative pour les familles si la fermeture de classe était maintenue ? Quelles seraient les conditions d'accueil de nos plus jeunes à Pantigny dont les effectifs par classe seraient de 33 ?

Le rapport sur l'école maternelle rendu en 2011 préconise, certes, des modifications dans notre système d'accueil original français de la petite enfance via une formation spécifique des maîtres, des partenariats entre l'Éducation Nationale et les collectivités territoriales, des modifications dans les enseignements des moins de six ans...

Les efforts, ici à Annay, nous les avons faits en consacrant une part importante de notre budget (qui fond pourtant comme neige au soleil) aux investissements et au fonctionnement de l'accueil de la petite enfance, qui prend d'ailleurs en 2016 un nouveau tournant avec l'ouverture du RAM.

On ne peut pas tenir des discours sur l'épanouissement des enfants, qui est le sens de la réforme des rythmes scolaires et dans le même temps détricoter l'encadrement pédagogique en fermant une classe à l'école Pantigny alors que ses effectifs sont en hausse et que l'effectif prévisionnel (des plus de 3 ans, seuls pris en compte par l'Inspection Académique) pour 2016 est le plus élevé de ces 5 dernières années. Rappelons, si besoin était, les efforts que nous faisons aussi depuis la rentrée 2014/2015 dans la prise en charge des Temps d'Accueil Périscolaires, dans la formation de nos animateurs, dans la gratuité de ce service, indispensable aux familles annaysiennes afin d'en permettre l'accès du plus grand nombre.

Nous sommes convaincus que la singularité française d'une école ouverte à tous les enfants, gratuite, doit être défendue, surtout ici. L'école maternelle constitue une solution d'équilibre intéressante en permettant un accueil massif des jeunes enfants, leur donne des bases solides et permet aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle.

Aussi, je vous propose, chers collègues, d'amender la motion initialement glissée dans vos rapports préparatoires et de lui adjoindre tous les arguments que je viens de vous livrer puis de la voter.

Je vous invite à nous mobiliser, au côté des parents qui le sont déjà, pour exiger le maintien de notre 5ème classe à Pantigny et je vous annonce que j'ai proposé, pour le prochain conseil d'école de Pantigny, qu'un point supplémentaire soit ajouté afin de faire voter, aussi, une motion contre la fermeture de classe annoncée par l'Inspection Académique.

Je vous invite enfin à soutenir le recours gracieux et le recours hiérarchique que le Maire va engager auprès du Directeur Académique et du Ministre pour exiger le maintien de notre classe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ